

## Politique Conflit d'intérêt

### Introduction

La présente politique a pour objectif de définir les attentes et les responsabilités des employés, des dirigeants et des membres du conseil d'administration en matière de conflits d'intérêts au sein de ZIH.

### Définition

Un conflit d'intérêt se produit lorsque les intérêts personnels d'un employé ou d'un dirigeant entrent en conflit avec ceux de la holding, compromettant ainsi l'objectivité et l'intégrité dans la prise de décision.

### Principes Généraux

- 1. Transparence** : Tous les employés doivent divulguer tout conflit d'intérêt potentiel ou réel à leur supérieur hiérarchique ou au département des ressources humaines.
- 2. Éviter les Conflits** : Les employés doivent éviter de s'engager dans des activités qui pourraient créer un conflit d'intérêt. Cela inclut, sans s'y limiter, des relations financières ou personnelles avec des partenaires commerciaux ou des fournisseurs.
- 3. Interdiction de la Rétribution** : Les employés ne doivent pas accepter de cadeaux, d'honoraires ou d'autres avantages de la part de partenaires commerciaux, sauf si cela est conforme aux politiques de l'entreprise.

### Procédure de Déclaration

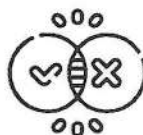
- 1. Déclaration Initiale** : Les nouveaux employés doivent remplir un formulaire de déclaration de conflit d'intérêt lors de leur embauche.
- 2. Mise à Jour** : Les employés sont tenus de mettre à jour leur déclaration au commencement de chaque cycle d'exercice et chaque fois qu'une situation potentiellement conflictuelle se présente.
- 3. Examen** : Le comité d'éthique examinera les déclarations et déterminera les mesures appropriées pour résoudre les conflits.

### Conséquences

Tout manquement à cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation de l'emploi.

### Conclusion

Cette politique est essentielle pour maintenir l'intégrité et la réputation de Zener Holding. Chaque employé est responsable de respecter ces directives et d'agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise.



Date : 23 07 2025

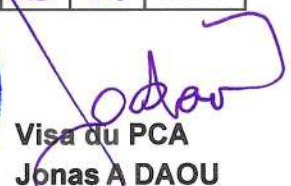
  
Directeur Corporate  
Simplicé K. KPETO

23 01 2025

  
Directeur des RH  
KOUZAN Godwin



23 01 2025

  
Visa du PCA  
Jonas A DAOU